2023, l'année d'un renouveau ailé ? La probabilité ne sera pas au rendez-vous en petit demi-fond car, si la liberté est accordée dans cette spécificité aux amateurs, la précédente politique des lâchers est reconduite infirmant de la sorte le souci de rationalisation émis par les instances de l'EPR lors de la préparation de la campagne.

La libre circulation imposée en petit demi-fond par les instances de l'EPR Hainaut-Brabant wallon annihile les classiques discussions relatives aux zones de participation. Désormais, l'amateur a la latitude d'opter, de son libre choix, pour l'étape, l'entente et le lâcher convenant le mieux à sa colonie. La précédente politique des lâchers est toutefois reconduite malgré le souci des instances de rationaliser ce domaine.

Petit demi-fond

Etapes :

- **Orléans,** capitale de la région Centre-Val de Loire
- **Lorris,** commune française du département du Loiret en région Centre-Val de Loire.

Contestée pour sa reprise exclusive dans l'itinéraire proposé en saison hivernale à la quasi-totalité du Hainaut, l'étape d'Orléans a connu des fortunes diverses. Dans un premier temps, son aire de lâcher n'a plus eu la côte. Ce qui nécessita la recherche d'un autre point de chute. Implanté dans le Cher, Lamotte-Beuvron, allongeant les distances de vol de plusieurs dizaines de kilomètres, fut l'heureux élu, des coordonnées officielles à son sujet étant publiées par la fédération. Ce choix posait quelques soucis aux amateurs pensant aux premières sorties de la relève ailée. Dans un second temps, Orléans a connu un retour en grâce à moins d'une semaine de l'entame de la compétition de petit demi-fond, le lâcher de Lamotte-Beuvron n'étant pas disponible pendant l'intégralité de la saison. L'objectif de la première heure imposant une seule étape à toute entente pendant la campagne complète est de la sorte resté d'actualité.

Week-end du 09/06/23

Etape : Orléans

Le communiqué officiel annonçant l'avancement au vendredi des lâchers d'Argenton-sur-Creuse et de Valence a créé un doute relatif aux mises en liberté du 10 juin. En Flandre occidentale, le Châteaudun prévu, ville située au sud-ouest du bassin parisien, a été remplacée par Fontenay-sous-Bois, ville de la proche banlieue est parisienne, située à 3 km de Paris. En Hainaut-Brabant wallon, les Orléans (Saran) et Lorris programmés, deux villes du Loiret, ont été maintenus. Les lâchers de Fontenay-sous-Bois et de Lorris au même titre que ceux de Toury se sont déroulés samedi, soit à la date prévue à une heure matinale, pendant qu'Orléans était remis avant de devoir le surlendemain rentrer par route.

Communiqué du dimanche 11/06/23 concernant Orléans

ORLEANS	couvert, légère amélioration, visibilité modérée, faible ouest-sud-ouest	Les convoyeurs rentrent avec les pigeons dans les locaux. Veuillez contacter le président de votre société.	Les transporteurs reviennent

Etape : Lorris

<u>Bulletin du lâcher</u> :

LORRIS	beau, bonne visibilité , calme		
	secteur 1 -Liège		06:30
	Limburg Provinciaal		06:40
	Petit Club interprovincial		06:50
	Namur SUD		07:00

Petit Club– Lâcher : 6 h 50

Le « *Petit Club* » est lâché seul. « *Coulon Futé* » ne reprend que les « *tops 10* » des différentes catégories. Toute ligne du résultat VY réunis indique la catégorie d'âge réel du pigeon classé en recourant à la lettre V ou Y. Le nombre entre parenthèses suivant tout classé dévoile soit le total de pigeons engagés par l'amateur, soit, en cas de récidive, le nombre de prix enlevés par ledit amateur à ce stade du résultat.

Localisation du pointeur :

Analyse sommaire :

Le contingent s'effrite : le cap des 1.000 n'est plus d'actualité. Les juniors restent de loin majoritaires. 216 m de différence au général entre la vitesse du premier et celle à la clôture, 190 m dans les vieux et.206 m dans les juniors. Retours réguliers par temps sélectif. ***Michel Cambier, de Biesme-sur-Thuin*** *pointeur*

Vieux-Juniors réunis : 826.

1 Cambier Michel, Biesme-sur-Thuin (V-28), 301.983 km, 1272.31. 2 Fayt Georges, La Buissière (V-16), 296.832 km, 1266.61. 3 Jadot Louis, Baulers (V-40), 331.136 km, 1260.11. 4 Hazaert Gerry, Neerijse (Y-40), 357.721 km, 1246.63. 5 Dupuis Patrick, Thirimont (V-12), 292.409 km, 1246.23. 6 Lejeune Damien, Sars-la-Buissière (Y-11), 299.428 km, 1245.02. 7 Vercruysse Michel, Dailly (V-7), 281.970 km, 1242.70. 8 Diels Gérard, Limal (Y-20), 346.558 km, 1241.99. 9 Delstanche-Goffard, Bierges (Y-26), 350.162 km, 1239.65. 10 Putseys-Patte, Houtain-le-Val (Y-6), 330.113 km, 1239.31.

Lanterne rouge par trois : 1055.59.

Vieux : 317.

1 Cambier Michel, Biesme-sur-Thuin (5), 301.983 km, 1272.31. 2 Fayt Georges, La Buissière (10), 296.832 km, 1266.61. 3 Jadot Louis, Baulers (12), 331.136 km, 1260.11. 4 Dupuis Patrick, Thirimont (6), 292.409 km, 1246.23. 5 Vercruysse Michel, Dailly (7), 281.970 km, 1242.70. 6 Dupuis Patrick (2), 1238.93. 7 Hazaert Gerry, Neerijse (1), 357.721 km, 1238.71.8 Dermonne Madisson, Forges (13), 272.840 km, 1232.61. 9 Verspreet-Muntoni, Thirimont (3), 292.828 km, 1231.05. 10 Pierre Roger & David, Bossut-Gottechain (8), 356.536 km, 1223.10.

Lanterne rouge par trois : 1081.84.

Juniors : 509.

1 Hazaert Gerry, Neerijse (39), 357.721 km, 1246.63. 2 Lejeune Damien, Sars-la-Buissière (10), 346.558 km, 1245.02. 3 Diels Gérard, Limal (10), 346.558 km, 1241.99. 4 Delstanche-Goffart, Bierges (25), 350.162 km, 1239.65. 5 Putseys-Patte, Houtain-le-Val (2), 330.113 km, 1239.31. 6 Pierre Roger & David, Bossut-Gottechain (52), 356.536 km, 1237.90. 7 Cambier Michel, Biesme-sur-Thuin (23), 301.983 km, 1232.41. 8 Cambier Michel (2), 1229.23. 9 Dereux Fabrice, Perwez (20), 347.780 km, 1228.03. 10 Pierre Roger & David (2), 1226.40.

Lanterne rouge par trois : 1040.36.